

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identification du produit

Identification du produit	YSI 1530-2327-2328 Lactate Standards
Numéro d'enregistrement	Aucun numéro d'enregistrement n'est indiqué pour ce mélange, étant donné qu'il est exempté des obligations d'enregistrement en application des articles 6 et 7 du titre II du règlement REACH car la quantité de mélange importé est inférieure à 1 tonne par an.
Synonyme	Aucun
Code produit	1530-2327-2328
Date d'émission	20 mars 2015
Numéro de version	01
Date de mise à jour	21 novembre 2022

1.2 Utilisation identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée pertinente Réactif d'analyse
 Utilisation déconseillée Toute autre utilisation que réactif d'analyse

1.3 Renseignements concernant le fournisseur et la fiche de données de sécurité

FABRICANT	
Société	YSI, Inc
Adresse postale	1700/1725 Brannum Lane - Yellow Springs - OHIO 45387 - USA
Téléphone	001 937 767 7241
Email	MSDSinfo@ysi.com
Numéro d'appel d'urgence	Chemtrec (International) 001 703-527-3887 Chemtrec (US/Canada) (800) 424-9300
REPRÉSENTANT EXCLUSIF	
Société	France- Suisse romande
Adresse postale	System-c industrie 2 allée de Chamillé - ZI Du Bois des Lots - BP 60038 26130 SAINT-PAUL-TROIS CHÂTEAUX - France
Téléphone	04 75 54 86 00
Email	bioprocess@systemc.pro
Numéro d'appel d'urgence	15 SAMU France / 144 Urgences Suisse 145 Tox Info Suisse (intoxications)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Le mélange a été évalué et/ou testé pour les dangers d'ordre physique, de santé et d'environnement et la classification suivante s'applique :

- **Règlementation en accord avec les directives 67/548/EEC ou 1999/45/EC modifiés**

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE telle que modifiée.

- **Classification en accord avec la réglementation CE N°1272/2008 modifiée**

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification selon le règlement (CE) 1272/2008 tel que modifié.

Dangers santé	Non classé pour les dangers pour la santé. Toutefois, l'exposition professionnelle au mélange peut avoir des effets néfastes sur la santé.
Résumé des dangers	
Dangers physiques	Non classés pour les dangers physiques
Dangers santé	Non classé pour les dangers pour la santé
Dangers environnementaux	Non classé pour les dangers environnementaux
Dangers spécifiques	Aucun danger spécifique ne résulte du mélange tel qu'il est fourni.
Principaux symptômes	Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation temporaire

2.2 Eléments d'étiquetage

En accord avec la réglementation (EC) N°1272/2008

Pictogramme de danger	Aucun
Mention d'avertissement	Aucune
Mention de danger	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification
CONSEILS DE PRUDENCE	
Prévention	Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Comportement / intervention	Se laver les mains après avoir manipulé le mélange
Stockage	Stocker à l'écart des matières incompatibles
Elimination	Éliminer les déchets et les résidus conformément aux exigences réglementaires européennes et nationales

2.3 Autres Dangers

Mélange non qualifié de substance PBT- Substance bio cumulative, persistante et toxique ou vPvB - Substance persistante et très bio cumulative.

3- COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3-1 Mélange

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Noms chimiques des substances du mélange	Classification DSD : Directive 67/548/EEC CLP : Règlement CE 1272/2008	Teneur en % en masse	N° identification CAS	N° identification CE
Eau	Non classé	> 97	7732-18-5	231-791-2
Lactate de Lithium (Sel)	Non classé	< 1	27848-80-2	248-692-5
Glycine N, N-1, 2ethanediybis (N-carboxymethyl) de sel dipotassique, dihydrate	non classé non classé	<1	25102-12-9	217-895-0
Benzoate de sodium	Xi ; R36 irritation des yeux. 2 ; H319	<1	532-32-1	208-534-8

La Liste des abréviations et symboles utilisés, les textes complets pour les phrases en R et en H sont en Rubrique 16

4 - PREMIERS SECOURS

4-1 Description des mesures de premier secours

Auto-protection du secouriste	Assurez-vous que le personnel médical soit informé de la composition du produit et qu'il se protège correctement
En cas d'inhalation	S'aérer. Consulter un médecin si des symptômes se développent ou persistent
En cas de contact cutané	Lavez avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des irritations se développent ou persistent
En cas de contact oculaire	Rincez avec de l'eau. Consulter un médecin si des irritations se développent ou persistent
En cas d'ingestion	Se rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation temporaire

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

4.4 Protection Individuelle du secouriste

Premiers secours : veillez à votre protection personnelle !

4.5 Informations pour le médecin

Aucune donnée disponible.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Aucun risque d'incendie ou d'explosion n'a été constaté en conditions normales d'utilisation

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Mousse résistante à l'alcool. Vapeur d'eau. Poudre sèche. Dioxyde de carbone CO2
Agent d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité	Extincteur à eau car cela propagerait le feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3 Conseils aux pompiers

Un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets doivent être portés en cas d'incendie.

Utiliser des procédures de lutte contre l'incendie standards et examiner les dangers associés aux autres substances présentes. Déplacer les produits de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Gardez le personnel non essentiel loin à l'écart du renversent/déversement.

6.2 Précautions de la protection de l'environnement

Eviter les rejets et dispersions dans les écoulements, les cours d'eau et sur le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversements importants :

- Arrêter le flot du matériau, si ceci est sans risque
- Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible
- Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en conteneurs
- Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts, les caves ou les zones confinées
- Après avoir récupéré le produit, rincer la zone avec de l'eau

Petits déversements :

Essuyer avec une matière absorbante (ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle

Ne jamais remettre les produits récupérés dans leurs conteneurs d'origine pour les réutiliser

Voir rubrique 13

6.4 Indications diverses

Dispositions sur les protections Individuelles voir rubrique 8.

Dispositions concernant les déchets, voir rubrique 13.

7 .MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle
- Ne pas manipuler le mélange sans avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stocker dans le récipient d'origine fermé hermétiquement dans un endroit bien ventilé
 - Conserver à l'écart des matières incompatibles
- Voir rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactif d'analyse

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle (OEL)

Valeur limite d'exposition professionnelle a des substances chimiques dans un environnement de travail en Suède OELs

INGRÉDIENTS	TYPE	VALEUR SEUIL	FORME
Lactate de Lithium CAS 27848-80-2	Limite haute	0,02 mg/m ³	Poussières inhalables

Valeurs limites biologiques : aucune valeur limite d'exposition pour les ingrédients.

Procédures de surveillance recommandées : suivre les procédures de surveillances standards.

Dose dérivée sans effet (DNEL) : indisponible

Concentration sans risque pour l'environnement (PNECs) : indisponible

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Dispositifs techniques appropriés

La bonne ventilation générale (typiquement 10 changements d'air par heure) devrait être utilisée.

Les taux de ventilation devraient être adaptés aux conditions réelles.

Le cas échéant, utilisez des hottes à extraction et ventilation locales, ou d'autres systèmes d'aération pour maintenir des niveaux atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées.

8.2.2 Equipements de protection individuelle

Informations générales

Les équipements de protection doivent choisies en accord avec les normes CEN conformément au règlement UE 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle et en collaboration avec le fabricant des équipements de protection individuelle.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Contenir les déversements et empêcher les rejets.
- Respecter les réglementations nationales sur les émissions.

Protection des yeux et du visage	En cas de risque de contact, porter des lunettes de sécurité avec protections latérales de catégorie II.
Protection de la peau Protection des mains Autre	En cas de contact prolongés ou répétés avec la peau utiliser des gants de protection contre les produits chimiques, norme EN 374. Porter des vêtements de protection adaptés.
Protection respiratoire	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter un appareil respiratoire adapté et agréé , norme EN136.
Dangers thermiques	Portez des vêtements de protection thermique appropriés, si nécessaire
Hygiène	Toujours observer de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Le responsable doit être informé de tous les rejets majeurs.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Propriétés physiques et chimiques essentielles du mélange

aux conditions standards de température et pression (20 °C , 101,3 Pa)

Apparence / Etat physique	Liquide
Apparence / Forme	Liquide
Apparence / Couleur	Transparent et incolore
Odeur / Seuil olfactif	Inodore / non déterminé
Point de fusion/Point de congélation	non déterminé / non déterminé
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	Aucunes données disponibles
Limites inférieures / supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	Aucunes données disponibles
Point d'éclair	Aucunes données disponibles
Température d'auto inflammation	Aucunes données disponibles
Température de décomposition	Aucunes données disponibles
pH	6,5 à 7,5
Viscosité cinétique	Non applicable
Solubilité	Mélange soluble à l'infini dans l'eau
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Aucunes données disponibles
Pression de vapeur	Equivalent à l'eau
Densité relative	1 g/cm ³

Densité de vapeur relative	Equivalent à la vapeur d'eau
Caractéristiques des particules	Aucunes données disponibles
Propriétés explosives	Aucunes données disponibles
Propriétés d'oxydation	Aucunes données disponibles

9.2 Autres informations

Aucunes autres données disponibles

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Le produit est stable et non-réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport et dans des conditions ambiantes normales (-40 à 40 °C)

10.2 Réactivité chimique

Matériau stable. Absence de réaction dans des conditions de manipulation et de stockage conformes aux dispositions

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Absence de polymérisation et de réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation

10.4 Conditions à éviter

Contact avec des matières incompatibles.

10.5 Matières incompatibles

Aucune matière incompatible connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables

Inhalation	Les risques pour la santé ne sont pas connus ou attendus dans des conditions normales d'utilisation
Contact avec la peau	Les dommages à la santé ne sont pas connus ou attendus dans des conditions normales d'utilisation
Contact avec les yeux	Les dommages à la santé ne sont pas connus ou attendus dans des conditions normales d'utilisation
Ingestion	Les dommages à la santé ne sont pas connus ou attendus dans des conditions normales d'utilisation
Symptômes	Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation temporaire

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

TOXICITÉ AIGUË

Le mélange ne présente pas de toxicité aigüe

Corrosion/irritation cutanée	Non classifié
Lésions oculaires graves / irritation des yeux	Non classifié
Sensibilisation respiratoire ou cutanées	Aucunes données disponibles
Mutagenicité sur les cellules germinales	aucunes données disponibles pour indiquer si le produit ou un de ses composant présent à plus de 0,1 % est mutagène ou génotoxique
Cancérogénicité	Non classifié
Toxicité reproductive	Non classifié
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - STOT Exposition unique	Mélange non classifié en raison du manque de données
Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition répétée	Mélange non classifié sur la base des données disponibles
Danger par aspiration	Aucunes données disponibles
Mélange /Information substance	Aucunes données disponibles
Autres informations	Ce produit n'a pas d'effet négatif connu sur la santé humaine

12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

N'est pas censé être nocif pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de ce produit

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles

Coefficient de partition n-octanol/eau (log Kow)	Non disponible
Facteur de bioconcentration (BCF)	Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Ce produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans le sol.

12.5 Résultat des évaluations des PBT et des vPvB

Ce produit ne contient pas de substance évaluée comme substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange n'a pas de propriété connues perturbant le système endocrinien pour les organismes non cibles, étant donné qu'il ne répond pas aux critères énoncé dans la partie B du règlement EU 2017/2100

12.7 Autres effet néfastes

Pas d'autres effets négatifs sur l'environnement (par exemple d'appauvrissement de l'ozone, de potentiel de création d'ozone photochimique, de perturbations endocriniennes, de potentiel de réchauffement global)

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Éliminer les déchets et les résidus conformément aux exigences réglementaires locales/nationales/internationales.
Emballage contaminé	Les emballages vides peuvent retenir des résidus de produit. Ces matières et les contenants doivent être éliminés conformément aux exigences réglementaires. Les contenants vides doivent être déposés dans un site de déchet agréé pour le recyclage ou la destruction.
Code déchet EU	Les codes européens ne sont pas spécifiques aux déchets mais aux applications. Les codes déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Le code déchet doit être déterminé en collaboration avec la société responsable de la destruction des déchets.
Méthode/information d'élimination	Collecter et récupérer ou détruire dans un contenant scellé sur un site d'élimination autorisé. Élimination conforme avec les réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR	Non réglementé comme marchandise dangereuse
RID	Non réglementé comme marchandise dangereuse
ADN	Non réglementé comme marchandise dangereuse
IATA	Non réglementé comme marchandise dangereuse
IMDG	Non réglementé comme marchandise dangereuse
14.7 Transport en vrac conformément à L'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation spécifique sécurité, santé et environnement pour les substances et les mélanges

Réglementation européenne	
Réglementation (EC)N°1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe1	Non listé
Réglementation (EC)N°1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe2	Non listé
Réglementation (EC)N°850/2004 sur les polluants persistants, Annexe1 tel que modifié	Non listé
Réglementation (EC)N°689/2008 concernant l'exportation et l'importation de matière chimique dangereuse, Annexe 1, partie 1 tel que modifié	Non listé

Réglementation (EC)N°689/2008 concernant l'exportation et l'importation de matière chimique dangereuse, Annexe1, partie 2 tel que modifié	Non listé
Réglementation (EC)N°689/2008 concernant l'exportation et l'importation de matière chimique dangereuse, Annexe1, partie 3 tel que modifié	Non listé
Réglementation (EC)N°689/2008 concernant l'exportation et l'importation de matière chimique dangereuse, Annexe5 V tel que modifié	Non listé
Réglementation (EC) N°166/2006, Annexe II, Rejet polluant et registre de transfert	Non listé
Réglementation (EC) N°1907/2006, REACH Article 59(10) Liste des candidats comme régulièrement publié par ECHA	Non listé
Réglementation (EC)N°1907/2006, REACH Annexe XIV substances sujette à restriction sur le marketing et utilisé tel que modifié	Non listé
Réglementation (EC)N°1907/2006, REACH Annexe XVII substances sujette à autorisation, tel que modifié	Non listé
Directive 2004/37/EC : Sur la protection des travailleurs des risques relatif à l'exposition a des cancérigènes et des mutagènes au travail.	Non listé
Directive 92/85/EC : Sur la sécurité et la santé des travailleuses enceintes et les travailleuses qui ont récemment accouché ou allaité	Non listé
Autres réglementations Européenne	
Directive 96/82/EC (Seveso II) sur le contrôle des accidents majeurs du à une substance dangereuse	Non listé
Directive 94/33/EC Sur la protection des jeunes gens au travail	Non listé
Autres réglementations	
Le produit est classifié et étiqueté en accord avec les directives CE ou respecte les lois nationales	
Cette Fiche de sécurité est conforme à exigences de la règlementation (CE) N°1907/2006.	
National régulation : Suivre les réglementations nationales pour travailler avec des agents chimiques	

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectué

16- AUTRES INFORMATIONS

Indications de modification	Aucunes - Version 1
Références	Règlement CE REACH n°1907/2006 https://echa.europa.eu/ Guide d'élaboration des fiches de sécurité Version 4 Classification et étiquetage selon le règlement CLP - www.reach-clp-info.fr Mémento du règlement CLP- INRS
Information sur les méthodes d'évaluation conduisant à la classification du mélange	La classification pour les dangers de santé et environnementaux est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de tests de données, si disponible.
Texte complet de toutes les déclarations, phrases en R et déclarations en H sous les rubriques 2 à 15	
R36	Irritant pour les yeux
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Autres informations	
Formation	Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de ce matériau
Avis	Les informations contenues dans cette fiche ont été rédigées sur la base des meilleures connaissances et expériences actuellement disponibles